



Filières REP - Situation 2013

Depuis les années 90 les politiques de collecte sélective et de recyclage des différents déchets s'appuient sur les filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Il existe des filières REP imposées par l'Union Européenne (piles et accumulateurs automobiles et industriels, équipements électriques et électroniques professionnels et ménagers, automobiles). Mais aussi des filières REP nationales, comme les emballages ménagers, les pneumatiques, les DASRI, etc.

① Filières REP : Etat des lieux

Type de produit	Date de mise en œuvre opérationnelle de la REP ⁽¹⁾	Produits concernés par la filière REP
Filières REP imposées par une directive européenne		
Piles et accumulateurs portables	1 ^{er} janvier 2001	Tous les types de piles et accumulateurs quels que soient leur forme, volume, poids, matériaux sauf ceux utilisés dans les équipements militaires et les équipements destinés à être lancés dans l'espace.
Piles et accumulateurs automobiles	22 septembre 2009	
Piles et accumulateurs industriels	22 septembre 2009	
Équipement électriques et électroniques ménagers	15 novembre 2006	Tous les équipements électriques et électroniques, tels que : les gros appareils ménagers, les petits appareils ménagers, les équipements informatiques et de télécommunications, le matériel grand public.
Équipement électriques et électroniques professionnels	13 août 2005	
Automobiles Véhicules hors d'usage	24 mai 2006	Véhicules des particuliers et véhicules utilitaires des professionnels d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes.
Filières REP françaises en réponse à une directive européenne ou à un règlement communautaire n'impliquant pas la REP		
Lubrifiants ⁽²⁾	Financement par l'ADEME depuis 1986 Limitation aux DOM-COM depuis 2011 Nouveau dispositif d'aide aux DOM-COM de novembre 2012 à décembre 2018	Huiles minérales ou synthétiques.
Emballages ménagers	1 ^{er} janvier 1993	Emballages ménagers.
Fluides frigorigènes fluorés	1 ^{er} janvier 2009	Fluides frigorigènes fluorés des professionnels.
Médicaments Médicaments non utilisés (MNU) à usage humain des particuliers	1 ^{er} octobre 2009	Médicaments non utilisés à usage humain des particuliers (MNU).
Filières REP imposées par une réglementation nationale		
Pneumatiques	1 ^{er} mars 2004	Pneumatiques ménagers et professionnels (voitures, poids lourds, motos, engins de travaux publics, tracteurs, avions...) exceptés ceux équipant des cycles et cyclomoteurs.
Papiers graphiques ménagers (et assimilés)	19 janvier 2007	Imprimés papiers, papiers à copier, enveloppes et pochettes postales, dont la collecte et le traitement sont à la charge des collectivités locales.
Textiles, linge de maison, chaussures ménagers	1 ^{er} janvier 2007	Textiles d'habillement, linge de maison et chaussures des ménages.
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) perforants des patients en autotraitement	12 décembre 2012	DASRI perforants des patients en autotraitement.
Éléments d'ameublement ménagers	31 décembre 2012	Éléments d'ameublement dont la fonction est l'assise, le couchage, le rangement, le plan de pose ou de travail.
Éléments d'ameublement professionnels	31 décembre 2012	
Produits chimiques Déchets diffus spécifiques (DDS)	9 avril 2013	Déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement.
Bouteilles de gaz	Prévu pour 2015	Bouteilles de gaz destinées à un usage individuel.
Filières REP basées sur un accord volontaire		
Cartouches d'impression bureautique ⁽³⁾	27 janvier 2000	Cartouches d'impression bureautique.
Emballages et produits plastiques de l'agrofourmiture	Mise en œuvre progressive à partir du 4 juillet 2001	Emballages vides de produits phytopharmaceutiques non utilisés professionnels, emballages souples agricoles professionnels d'engrais et d'amendements (big bags), big bags usagés de semences et plants, films agricoles, produits de nettoyage et de désinfection du matériel de traite et des produits d'hygiène pour l'élevage laitier, ficelles et filets agricoles.
Produits phytopharmaceutiques non utilisables	4 juillet 2001	Produits phytopharmaceutiques non utilisables professionnels (herbicides, fongicides, insecticides...).
Mobil-homes	2010	Mobil-homes.

Extrait de la publication ADEME: « Les Filières à Responsabilité Elargie du Producteur Panorama 2013 ».

1) Date du premier agrément ou date de fonctionnement opérationnel de l'organisation ou date de prise en charge des produits usagés suivant la filière.
 2) Les principes de filière de gestion des lubrifiants usagés en France s'approchent des principes de la filière REP dans la mesure où les lubrifiants sont collectés séparément et que les metteurs sur le marché payent une TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) au budget de l'état. L'ADEME reçoit une dotation budgétaire de l'état permettant de financer leur collecte et leur traitement. En revanche, ce dispositif diffère d'une vraie filière par l'absence de responsabilité directe du producteur dans la gestion de la filière.
 3) Le périmètre des données ne concerne que les données déclarées par les signataires de l'accord cadre.

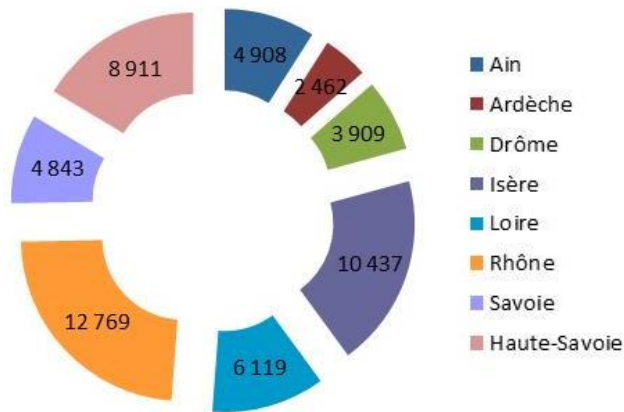
Type de produit	Objectifs de collecte, de recyclage et de valorisation	Nom des éco-organismes ou des organisations mutualisées
Filières REP imposées par une directive européenne		
 Piles et accumulateurs portables	Objectifs de collecte des piles et accumulateurs portables : 25 % en 2012 et 45 % en 2016.	COREPILE : www.corepile.fr SCRELEC : www.screlec.fr
 Piles et accumulateurs automobiles	Objectifs de rendement de recyclage en poids moyen des piles et accumulateurs : 65 % pour la chimie plomb-acide, 75 % pour les nickel-cadmium et 50 % pour les autres chimies.	-
 Piles et accumulateurs industriels	-	-
 Équipement électriques et électroniques ménagers	Selon les catégories d'équipements, les objectifs de recyclage varient entre 50 % et 80 % et les objectifs de valorisation entre 70 % et 80 %. Objectif de collecte : 6 kg/hab./an pour ménage en 2010, + 1 kg/hab./an jusqu'en 2014 (cahier des charges d'agrément des éco-organismes).	RECYLUM : www.recyllum.com ECOLOGIC : www.ecologic-france.com ECOSYSTEMES : www.eco-systemes.fr ERP : www.erp-recycling.fr OCAD3E (organisme coordonateur agréé)
 Équipement électriques et électroniques professionnels	Selon les catégories d'équipements, les objectifs de recyclage varient entre 50 % et 80 % et les objectifs de valorisation entre 70 % et 80 %. Objectifs de collecte 2015 : 25 % du total des mises sur le marché de 2014.	RECYLUM : www.recyllum.com ERP : www.erp-recycling.fr ECOLOGIC : www.ecologic-france.com ECOSYSTEMES : www.eco-systemes.fr
 Automobiles Véhicules hors d'usage	Objectif de collecte implicite 100%. Taux de réutilisation et de recyclage de 80 % au 01/01/2006 puis de 85 % au 01/01/2015. Taux de réutilisation et de valorisation de 85 % au 01/01/2006 puis de 95 % au 01/01/2015.	Pas d'éco-organisme Environ 1 700 centres VHU agréés et 60 broyeurs agréés
Filières REP françaises en réponse à une directive européenne ou à un règlement communautaire n'impliquant pas la REP		
 Lubrifiants ⁽⁴⁾	Pas d'objectif de collecte et de valorisation réglementaire.	Pas d'éco-organisme Financement ADEME
 Emballages ménagers	Pas d'objectif de collecte. Taux de recyclage de 75 % en 2012.	ECO-EMBALLAGES : www.ecoemballages.fr ADELPHÉ : www.adelphé.fr CYCLAMED : www.cyclamed.org
 Fluides frigorigènes fluorés	Objectif de collecte implicite de 100%. Récupération et destruction des CFC obligatoire depuis le 01/01/2002. Recyclage des HCFC interdit depuis le 01/01/2010.	Pas d'éco-organisme 31 945 opérateurs détenteurs d'une attestation de capacité à la date du 31/03/2012
 Médicaments Médicaments non utilisés (MNU) à usage humain des particuliers	Objectif de collecte de + 2 % par an sur la durée d'un agrément de 6 ans à partir du 25 janvier 2010 soit +13 % par rapport à 2008.	CYCLAMED : www.cyclamed.org
Filières REP imposées par une réglementation nationale		
 Pneumatiques	Objectif de collecte et de valorisation implicite 100%.	ALIAPUR : www.allapur.fr AVIPUR (DOM) : www.sic.re AFIP/GIE FRP : www.gie-frp.com TDA MARTINIQUE TDA GUADELOUPE ARDAG (DOM)
 Papiers graphiques ménagers (et assimilés)	Taux de 60 % de recyclage des papiers des ménages et assimilés en 2018.	ECO FOLIO : www.ecofolio.fr
 Textiles, linge de maison, chaussures ménagers	Objectifs de collecte et traitement de 50 % des quantités mises en marché et taux de recyclage, valorisation matière et réemploi des déchets triés de 70 % minimum.	ECO-TLC : www.ecotlc.fr
 Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) perforants des patients en autotraitement	Objectif de collecte de 60 % au terme du premier agrément.	DASTRI : www.dastri.fr
 Produits chimiques Déchets diffus spécifiques (DDS)	Augmentation des quantités annuelles collectées de 10 % minimum par an. Atteinte de l'objectif national de collecte de 1,5 kg/hab./an en 2015.	ECODDS : www.ecodds.com
 Éléments d'ameublement ménagers	Objectif de prévention amont par éco-conception en vue de la fin de vie : 3 % des mises sur le marché. Objectif de collecte : couverture de l'ensemble du territoire. Objectif de réutilisation : augmentation de 50 % de l'activité en tonnages. Objectifs de réutilisation et de recyclage : 45 % des déchets collectés. Objectifs de réutilisation, de recyclage et autre valorisation : 80 %.	ECO-MOBILIER : www.eco-mobilier.fr
 Éléments d'ameublement professionnels	Objectif de prévention amont par éco-conception en vue de la fin de vie : 3 % des mises sur le marché. Objectif de collecte : couverture de l'ensemble du territoire. Objectif de réutilisation : augmentation de 50 % de l'activité en tonnages. Objectifs de réutilisation et de recyclage : 75 % des déchets collectés. Objectifs de réutilisation, de recyclage et autre valorisation : 80 %.	VALDELIA : valdelia.org
 Bouteilles de gaz	Non défini à ce jour.	Non défini à ce jour
Filières REP basées sur un accord volontaire		
 Emballages et produits plastiques de l'agrofourniture	Objectif de collecte de 60 à 75 % en 2015. Objectif de 50 à 100 % de recyclage en 2015.	ADIVALOR : www.adivalor.fr
 Produits phytopharmaceutiques non utilisables	Objectif de collecte de 90 % en 2010.	ADIVALOR : www.adivalor.fr
 Cartouches d'impression bureautique ⁽¹²⁾	Objectifs pour les fabricants : - taux de réutilisation/recyclage de 85 % des déchets de cartouches d'impression sur les tonnages collectés séparément par les fabricants ; - taux de valorisation de 95 % des déchets de cartouches d'impression sur les tonnages collectés séparément par les fabricants. Objectifs pour l'ensemble des acteurs : - taux de réutilisation/recyclage de 70 % des tonnages collectés séparément ; - taux de valorisation de 95 % des tonnages collectés séparément.	Pas d'organisation collective à ce jour de créée pour l'ensemble des acteurs
 Mobil-homes	Pas d'objectif de collecte. Taux de recyclage de 75 % en 2012.	Éco Mobil-homes : www.ecomobilhome.fr

② DEEE ménagers en Rhône-Alpes en 2013

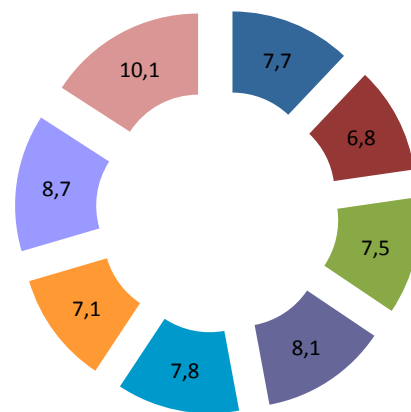
Les données DEEE ménagers 2013 des éco-organismes ont été fournies à l'ADEME par le biais de l'observatoire national SINOE. **54 400 tonnes** ont été collectées en 2013 pour la région soit **8 kg/hab.** (population DGF 2013). Ce sont 2% de plus qu'en 2012.

Bien que le Rhône et l'Isère représentent les départements où l'on collecte le plus de DEEE (23% et 19%), ce sont la Haute-Savoie et la Savoie qui ont le ratio à l'habitant le plus élevé (10.1 et 8.7 kg/hab.). Les objectifs de la REP sont de collecter un peu plus de **8kg/hab.** en 2012 et **10 kg/hab.** en 2014.

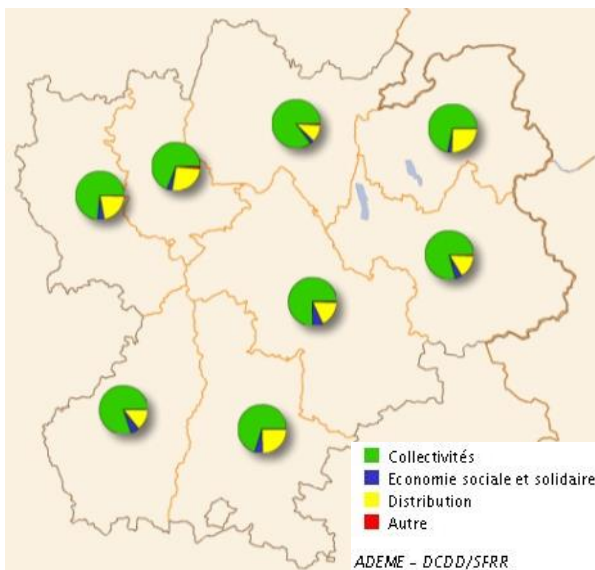
Tonnages collectés en 2013 par département



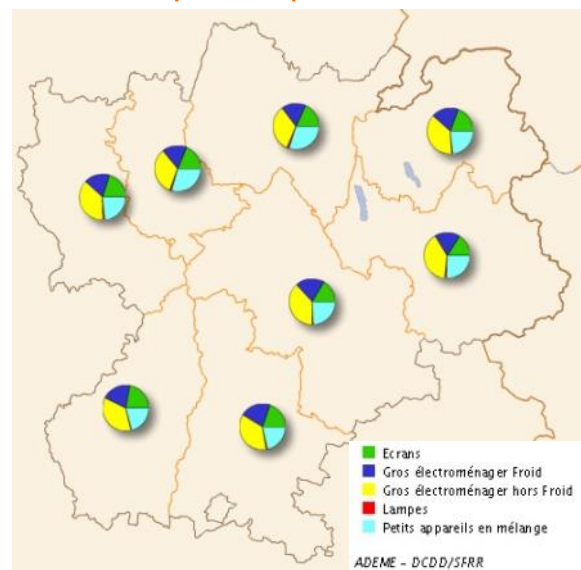
Ratio à l'habitant DGF en 2013 par département (en kg/hab.)



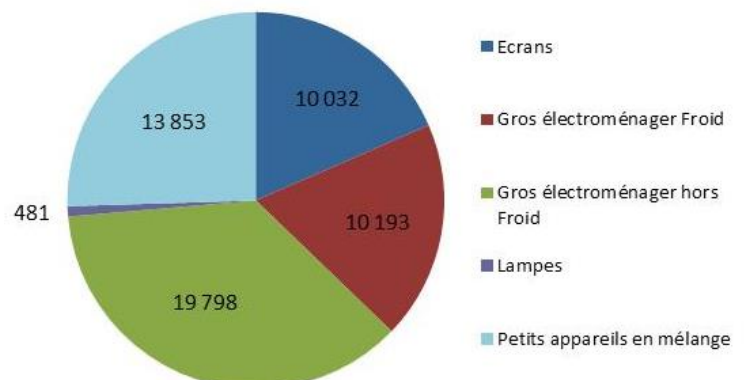
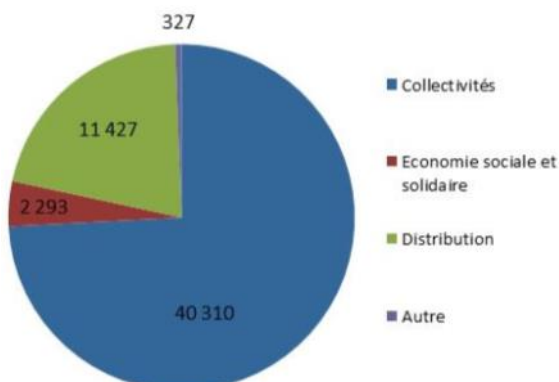
Répartition par origine



Répartition par déchet



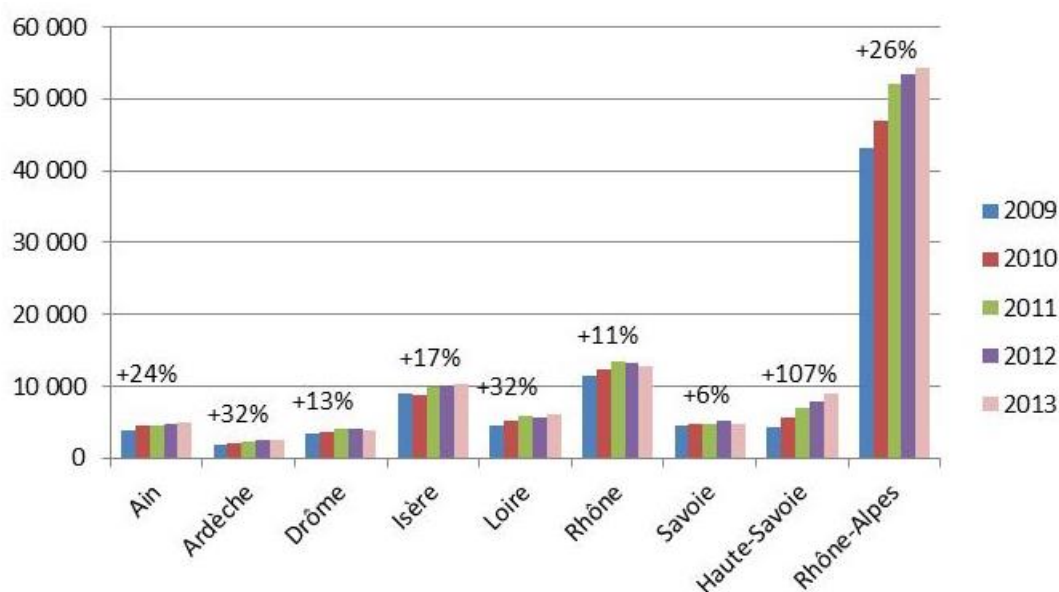
Ces deux dernières années, les DEEE des collectivités représentent 74 % des déchets collectés. Les gros électroménagers hors froid présentent les tonnages les plus élevés.



POUR ALLER PLUS LOIN
<http://carto.sinoe.org/carto/deee/flash/>

Evolution 2009 à 2013 : Tonnages collectés par département

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des tonnages de DEEE collectés entre 2009 et 2013, avec le taux de progression sur la période pour chacun des départements ainsi qu'au niveau régional :

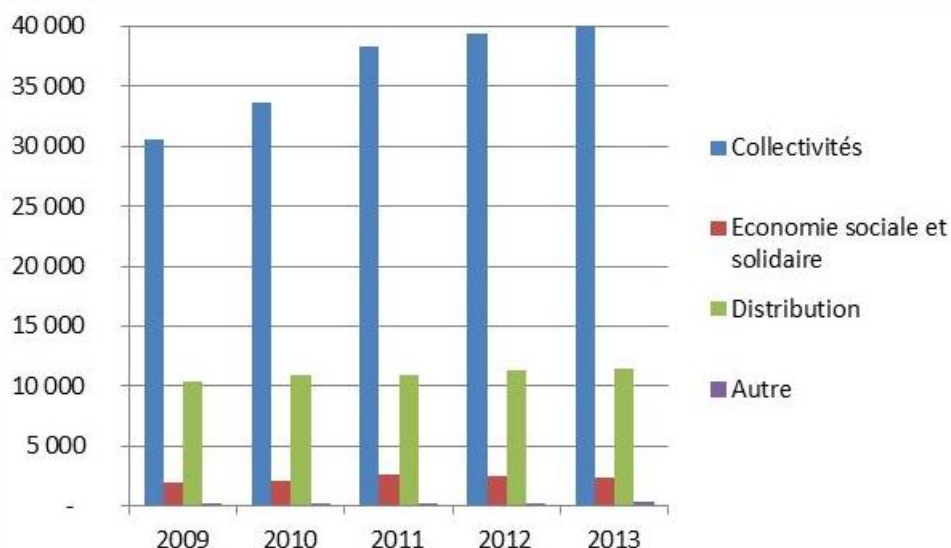


Sur l'ensemble de la période, les tonnages collectés des différents types de DEEE ont tous progressé. La plus forte progression concerne les écrans, qui ont augmenté de 25% entre 2009 et 2013, avec toutefois une baisse relativement importante sur 2012-2013 : -10%. C'est la seconde année consécutive que les écrans baissent d'environ 10%.

Les tonnages de lampes ont également progressé de 16% sur la période.

Les plus fortes hausses de tonnages collectés reviennent au GEM Froid avec +21% suivi des GEM Hors Froid avec +15% entre 2009 et 2013.

Evolution 2009 à 2013 : Origine des DEEE



Les DEEE pris en charge par les collectivités ne cessent de progresser, entre 2009 et 2013, pour représenter 74% en 2013. Situation stationnaire depuis 2011.

La part des tonnages collectés par la distribution diminue légèrement. Elle passe de 24% en 2009 à 21% en 2013.

L'économie sociale et solidaire se maintient avec 4% des tonnages.

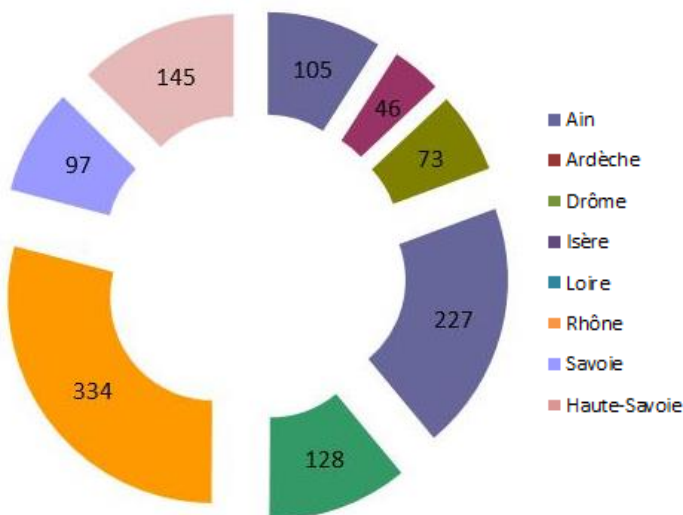
③ Piles et Accumulateurs ménagers et professionnels en Rhône-Alpes en 2013

Les données Piles et accumulateurs 2013 des éco-organismes ont été fournies à l'ADEME par le biais de l'observatoire national SINOE. Ces sont les flux issus des ménages et professionnels.

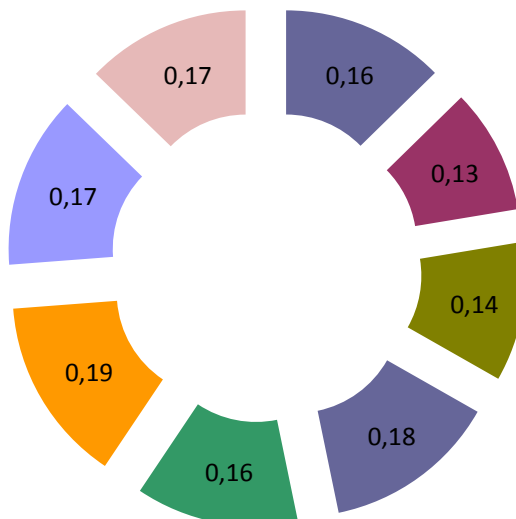
1 155 tonnes ont été collectées pour la région soit 0.17 kg/hab. Cela correspond à -13% par rapport à 2012 et -6% depuis 2010.

Le Rhône et l'Isère représentent les départements où l'on collecte le plus de piles et accumulateurs (29% et 20%) en tonnage. Le Rhône et l'Isère ont le ratio à l'habitant le plus fort (0.19 et 0.18 kg/hab.). Ces valeurs sont en baisse par rapport à 2012.

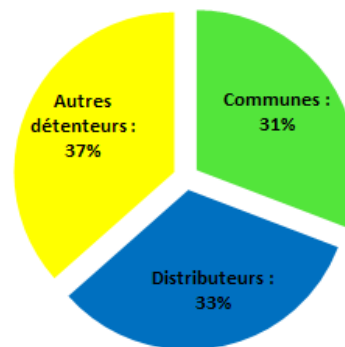
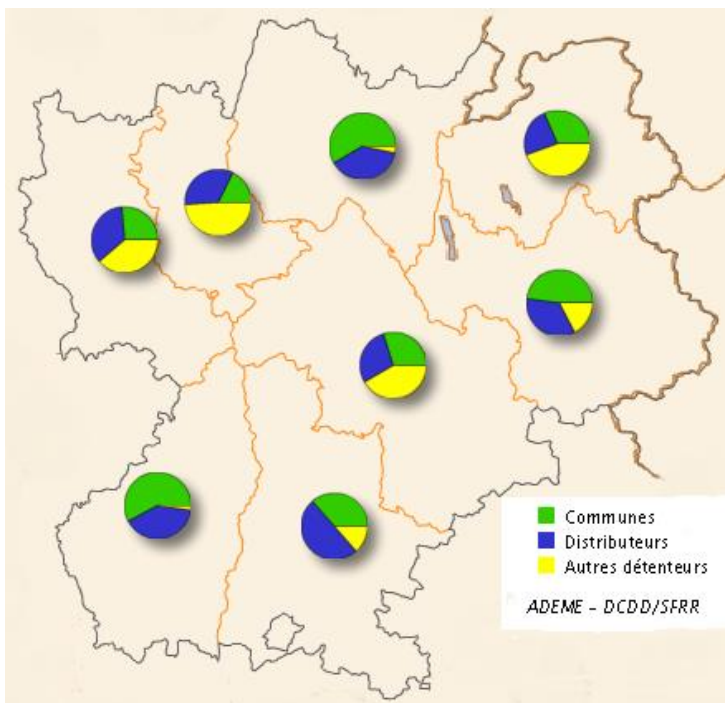
Tonnages collectés en 2013 par département



Ratio à l'habitant DGF en 2013 par département (en kg/hab.)



Répartition par origine—Situation 2012



Globalement, au niveau régional, en 2012, les piles et accumulateurs sont collectées quasiment à part égale entre les communes, les distributeurs et les autres détenteurs (cf. schéma ci-dessus).

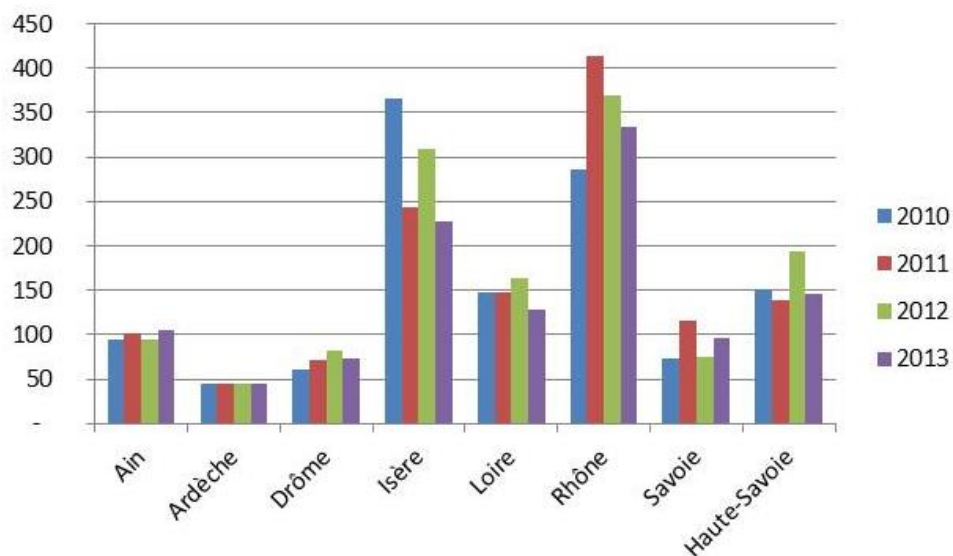
Par contre nous observons de fortes disparités entre les départements (voir carte ci-dessus). Dans l'Ain et en Ardèche ces flux sont collectés à presque 60% par les communes. Dans la Drôme ce sont les distributeurs qui collectent 50% des tonnages. Et dans le Rhône, l'Isère, la Haute-Savoie et la Loire, ce sont les autres détenteurs qui représentent presque la moitié des flux.

Il s'agit de la répartition en 2012, il n'y a pas de données disponibles pour 2013.

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://carto.sinoe.org/carto/piles/flash/>

Evolution 2010- 2013 : Tonnages collectés par département



Depuis 2010 les évolutions des tonnages collectés de piles et accumulateurs sont assez disparates d'un département à un autre. Alors qu'ils restaient stables au niveau régional entre 2010 et 2012 (+4% par an), ils ont chuté de 13% entre 2012 et 2013 et 6% sur la période 2010 -2013.

Dans l'Ain et en Ardèche les flux restent stationnaires sur les 4 dernières années.

Tandis que dans la Drôme et la Loire, les tonnages augmentaient régulièrement entre 2010 et 2012 (respectivement 15% et 11% par an), ils ont chuté respectivement de -10% et -22% entre 2012 et 2013.

Sur les autres départements les évolutions des tonnages collectés sont plus fluctuantes. L'Isère a enregistré une baisse de 33% de ces flux collectés entre 2010 et 2011, pour ensuite augmenter de 27% entre 2011 et 2012. Sur la période 2010–2013, le département enregistre une baisse de 38% de ces tonnages.

Le Rhône enregistre une forte augmentation de ces tonnages sur les deux premières années (+ 45%), pour perdre ensuite 9% sur les 2 dernières années.

La Haute-Savoie qui enregistrait une hausse de 29% des flux collectés sur la période 2010-2012, perd 25% sur les deux dernières années. La Savoie, après un doublement des flux collectés entre 2010 et 2011, enregistre une baisse de 35% sur 2011-2012, puis à nouveau une hausse de 29% entre 2012 et 2013.

④ Papiers Graphiques en Rhône-Alpes en 2013

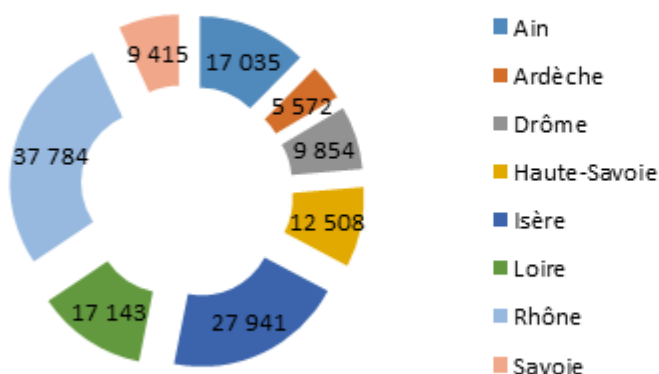
Entre 2012 et 2013 le taux de recyclage des papiers issus du service public de gestion des déchets progresse de 2 points pour atteindre 49%. Nous sommes encore loin des 55% d'objectif de taux de recyclage pour 2016.

Les papiers en Rhône-Alpes en 2013 : au niveau régional ce sont **130 709 tonnes** de papiers qui ont été recyclés dans le cadre de la filière EcoFolio, soit **21,1 kg/hab.** C'est -6% par rapport à 2012. Toutefois la région reste dans la moyenne nationale qui est de 22.2 kg/hab. en 2013 (-3% par rapport à 2012).

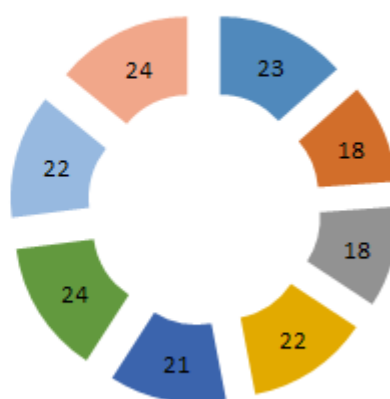
A l'échelle départementale, les évolutions entre 2012 et 2013 sont très disparates :

- les tonnages recyclés augmentent entre 1 et 3% pour la Loire, le Rhône et l'Ain ; portant respectivement leurs performances à 23,7 kg/hab., 18,4 kg/hab. et 21,8 kg/hab.
- de fortes baisses des tonnages recyclés sont enregistrés sur les départements de la Haute-Savoie (-6%), l'Isère(-9%), la Savoie (-10%), la Drôme (-11%) et l'Ardèche (-16%). Les performances à l'habitant évoluent dans le même sens. Il est à noter qu'en 2012 tous ces départements avaient des performances supérieures à la moyenne nationale. Ils se situaient entre 22 et 29kg/hab. Sur 2013 ils restent, malgré la baisse, au-dessus de la moyenne nationale, sauf pour l'Ardèche qui obtient un ratio de 18,42kg/hab.

Tonnage papiers graphiques recyclés



Ratio à l'habitant



POUR ALLER PLUS LOIN
www.ecofolio.fr

Édition Août 2015

www.sindra.org